

L'organisation du poste comptable

La taille des groupements comptables influence l'organisation du poste comptable.

Dans un groupement comptable de petite taille, l'agent comptable reste avant tout un gestionnaire-comptable ; la spécificité du métier de gestionnaire l'emporte sur celle d'agent comptable, ce qui est dénoncé par la Cour des Comptes dans ses différents rapports comme contraire au principe de la séparation ordonnateur-comptable. Dans un groupement comptable de taille plus importante, un tel rôle joué par le comptable n'est plus possible : le volume de travail comptable traité augmente, le risque de débet qui en résulte s'accroît ; l'agent comptable doit devenir un véritable comptable. La professionnalisation des différents acteurs du poste comptable s'ensuit, l'organisation du poste comptable également. Le service « Gestion » doit être distinct du service « Comptabilité ». Les tâches confiées aux collaborateurs des deux services doivent bien être séparées (si possible dans l'espace et/ou dans le temps) et retranscrites de façon précise dans un organigramme.

Sous la responsabilité de l'agent comptable, chef du poste comptable, qui a seul la qualité de comptable ([article 15 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique](#)), le poste comptable doit maintenant constituer un service à part entière, avec des agents affectés à temps plein sur des fonctions de contrôle. Tout comptable est, de droit, le chef hiérarchique de tous les fonctionnaires ou agents qui exercent leur activité dans le poste comptable qu'il dirige ([Instruction générale du 16 août 1966](#) modifiée sur l'organisation du service des comptables publics, chap. IX, § 1).

Point 1 du chapitre IX de l'[Instruction générale du 16 août 1966](#) modifiée sur l'organisation du service des comptables publics

Le chef de poste assure, dans les conditions prévues par les statuts propres à chaque catégorie de personnels et par les règlements propres à chaque service, la discipline générale et l'organisation de son poste.

Tout comptable est, de droit, le chef hiérarchique de tous les fonctionnaires ou agents qui exercent leur activité dans le poste comptable qu'il dirige.

Dans le cadre du règlement général sur la comptabilité publique et des règlements particuliers propres à chaque service, le chef de poste donne à ses subordonnés toutes instructions qu'il juge utiles pour l'exécution des opérations.

Lorsqu'un comptable estime ne pouvoir confier à l'un de ses subordonnés des fonctions de son grade, il doit en référer à l'autorité supérieure.

L'agent comptable distribue les fonctions. Les autres agents ne sont, quelque soit leur grade, que des subordonnés du comptable qui est, en conséquence, maître de la répartition des attributions entre eux. Corrélativement, la responsabilité de l'agent comptable se trouve engagée par toutes les actions ou omissions commises ainsi que par toutes les opérations faites par les subordonnés du comptable dans le poste comptable.

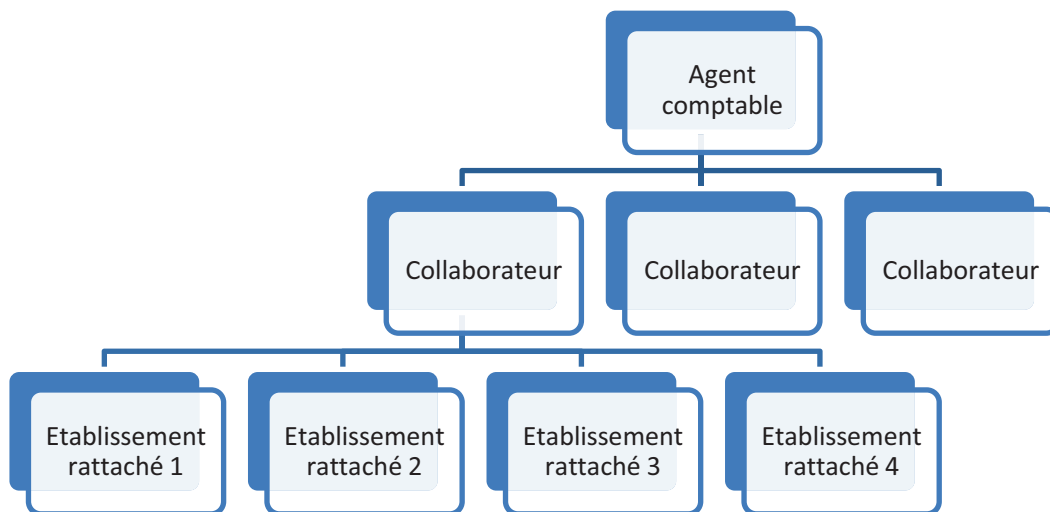
Les types d'organisation possibles

L'organisation verticale

Pour chaque établissement rattaché, un collaborateur de l'agent comptable est désigné comme contrôleur unique référent sous l'autorité de l'agent comptable.

Un calendrier de travail est fixé en début d'année et s'impose à tous les membres du groupement comptable (ordonnateurs et comptable) ; mais ce calendrier de travail n'est pas thématique. Concrètement, chaque gestionnaire se voit attribuer un jour réservé de passage à l'agence, dans la semaine ou la quinzaine, mais reste maître du contenu des actes transférés. Le contrôle à l'agence comptable est effectué au vu du « panier » apporté par le gestionnaire.

Schéma d'une organisation verticale



Avantage de ce type d'organisation :

- ➔ La souplesse. Il laisse une marge de manœuvre au gestionnaire pour accorder les calendriers respectifs de l'agence et du contenu de son travail. Celui-ci vient rendre ses comptes à date fixe mais peut adapter le moment du transfert d'un acte au rythme de la vie de l'établissement.
- ➔ Second avantage, la connaissance fine par le collaborateur référent des contraintes spécifiques de l'établissement qu'il est le seul à suivre.

Inconvénient de ce type d'organisation :

- ➔ La maîtrise par le collaborateur référent de toutes les techniques comptables à un niveau avancé, ce qui ne correspond pas toujours à la réalité des équipes en place (postes non profilés).

- ➔ Un seul collaborateur assure très souvent la fonction de référent pour tous les établissements rattachés. Ce nombre, augmentant avec la réforme de la carte comptable, ne rend plus tenable ce mode d'organisation.
- ➔ Un embouteillage à certains moments de l'année (quel que soit le type ou la nature des actes, tout arrive en même temps et il faut traiter toutes sortes d'opérations en très peu de temps).

L'organisation horizontale

Chacun des collaborateurs de l'agence est spécialisé sur un type particulier de contrôle (les mandats, les droits constatés, les voyages, ...) ; il prend en charge pour les actes concernés de la totalité des établissements membres du regroupement.

Le calendrier fixé en début d'année devient thématique : il faut, alors, respecter un créneau dans le calendrier pour des actes précis fixés à l'avance. Concrètement, chaque thème fait l'objet d'un répertoire ; cette organisation se matérialise par un regroupement des fichiers transférés dans des répertoires fixes, sur le support de transfert (clé USB).

Le contrôle devient séquentiel : les actes financiers sont pris en charge par séquence homogène (régie de recettes et ordres de recettes; régie de dépense et DAO; mandats et OR des bourses et droits constatés; mandats et ordres de recettes des voyages...).

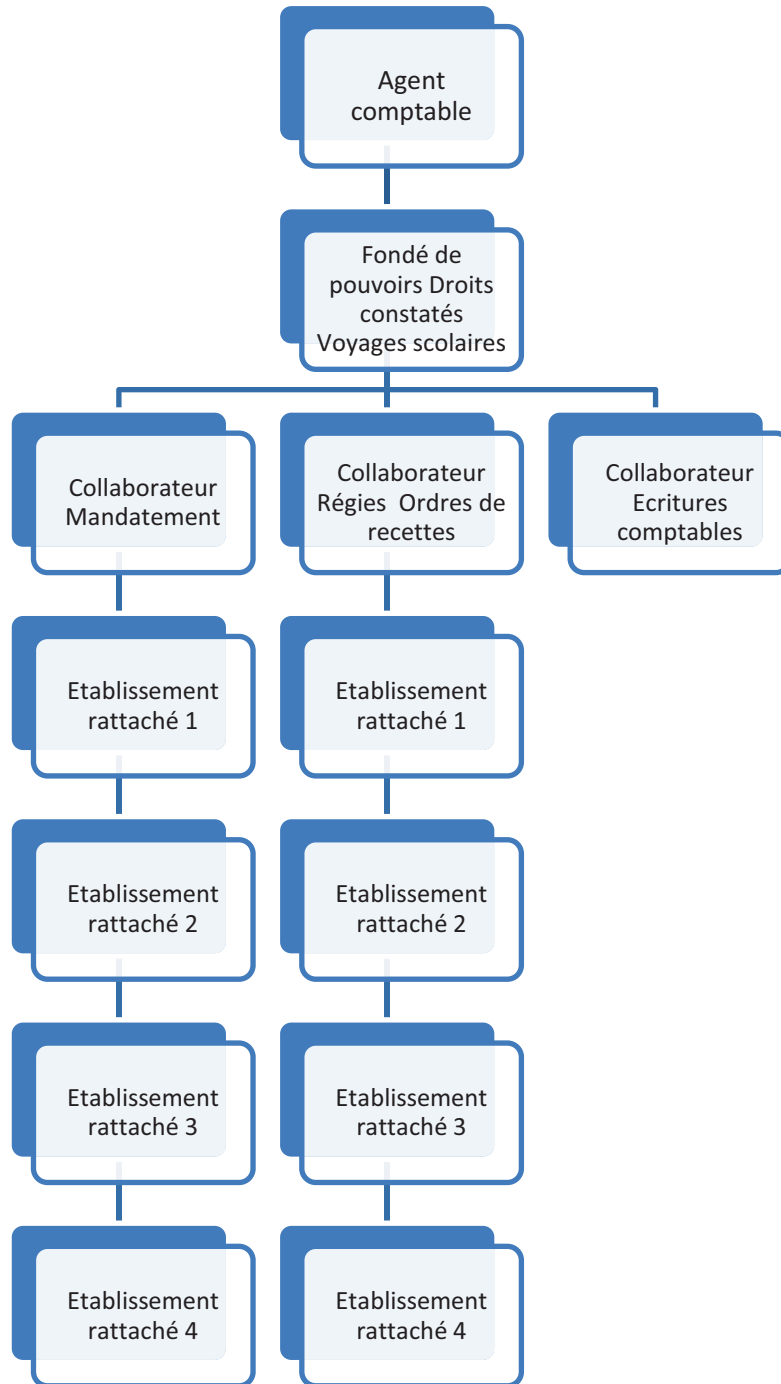
Avantage de ce type d'organisation :

- ➔ Gestion des ressources humaines
 - La formation d'un collaborateur sur une technique précise et non pas sur toutes.
 - Le partage de la culture comptable et la diffusion de la technique comptable plus rapidement au sein de l'agence.
- ➔ Organisation du travail
 - La délégation des écritures de premier rang à tel collaborateur (trésorerie)
 - Le contrôle des procédures du contrôle interne comptable mis en place dans le poste comptable par le comptable ou son fondé de pouvoir.
 - Une plus grande fluidité dans la gestion du travail.
 - L'adjoint du comptable fondé de pouvoir devient une véritable interface entre contrôleurs, gestionnaires et l'agent comptable lui-même.
- ➔ Professionnalisation du contrôle :
 - La prise en charge du même type d'acte sur l'ensemble des composantes de l'agence. (exemple droits constatés, voyages)

Inconvénient de ce type d'organisation :

- ➔ Le risque d'une perte d'information avec la disparition du contrôleur-référent unique de l'établissement rattaché ; ce risque peut être en partie ou totalement maîtrisé par le positionnement du fondé de pouvoir qui est appelé à encadrer les contrôleurs et à réaliser la synthèse des informations sur un établissement.
- ➔ Une contrainte supplémentaire pour le gestionnaire : le respect du cadre thématique. Mais l'existence d'un calendrier thématique présente l'avantage d'une meilleure organisation et structuration du travail du gestionnaire.

Schéma d'une organisation horizontale



Une organisation mixte

En fonction du contexte local, nombre d'établissements rattachés, moyens en personnel et formation du personnel, il est possible d'adopter une organisation mixte empruntant à ces deux modèles types pour tenir compte d'impératifs de personnels ou d'événements. Mais, en dernier ressort, l'agent comptable, chef du poste comptable, reste le seul maître de l'organisation ; il doit éviter que les impératifs d'un établissement membre du regroupement prennent le pas sur ceux de tous les autres, ou sur ceux de l'agence comptable.

➔ **La tenue et la responsabilité du poste comptable incombent au seul agent comptable.**

Pour aller plus loin

Lire également sur le site du ministère la publication des bulletins académiques d'information de l'académie de Créteil de [Septembre 2010 à mars 2011](#)

[Sommaire](#)

[Informations](#)

[Achat public](#)

[Le point sur](#)